



Facture réparation abusive

Par **JULIE12**, le **04/10/2010** à **17:13**

Bonjour, rnj'ai apporté ma machine a coudre a réparer encore sous garantie en décembre je devais pouvoir beneficier de celle ci jusqu'en avril cependant apres des mois et des mois sans pouvoir joindre le réparateur malgré tout mes appels et mes e_mail j'ai eu peur de ne plus en voir la couleur donc je lui ai envoyé un recommandé ar précisant la date de dépôt de la machine la date limite de garantie toute autres informations concernant mon bien après quoi je suis allé voir la gendarmerie qui s'est rendue chez le réparateur en aout il a signalé sans doute ayant peur que la machine était prete depuis juillet qu'il m'en avait averti ce qui est faux et leur dit quil ne peuvent récupérer mon bien tant que je n'aurais pas payé et il me sort une facture de plus de 400 euros pour 5h de réparation a 50 euro ed l'heure; il m'a change plein de pièce alors que ce n'était pas ce qui était convenu verbalement celle ci n'avait qu'un petit défaut. deplus il a mis 8 mois pour la réparer ce qui est totalement impossible et il a fallut que les gendarmes y aille pr que je puisse avoir du nouveau du coup ma garantie n'est plus valable. quels sont mes droits car aujourd'hui plus de garantie et une facture abusive. rnN'ayant aucun devis ais'je quand même un droit car ses réparations sont totallemnt injustifiées.rnLe pire c'est que c ce même réparateur qui tient une boutique de vente qui m'a vendue cette même machine d'occasion qui présentait donc un défaut a la base sans que je le sache bien sur. J'estime que c'est une escroquerie et qu'il savait très bien ce qu'il faisait en me vendant ce bien.rnQue puis-je faire aujourd'hui pour contester cette facturernque dis la loi sur les réparation abusives sans devis à la basernmerci de votre réponse je suis désespérée et avec très peu de moyen.